

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GRON  
VENDREDI 20 JUILLET 2012  
A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **VENDREDI 20 JUILLET 2012 à 20 H 30** à la **Mairie de GRON.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 13 juillet 2012

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal du 14 juin 2012

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

**\* Construction d'une micro-crèche**

Choix de l'architecte

Convention de maîtrise d'œuvre avec l'architecte

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

Acquisition de terrain « partie du Village »

**5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**\* Intercommunalité**

Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sénonais

**7 – FINANCES LOCALES**

**\* Service des eaux**

Admissions en non valeur (2006 – 2010 – 2011)

Décision modificative n° 1

**\* Service d'assainissement**

Admissions en non valeur (2010 – 2011)

**\* Budget principal :**

Admissions en non valeur (2006 – 2010)

Décision modificative n° 3

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

## **AFFAIRES DIVERSES**

## **QUESTIONS ORALES**

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE GRON</b> <b>SEANCE DU VENDREDI 20 JUILLET 2012</b></p>
---

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 juillet 2012 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

**Sont présents** : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Martine BOULAY, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Françoise HUYSMAN, Marie-Pierre PODGORNIAK, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Dany GREGOIRE, Olivier LELARGE, Dominique PAVAT, Conseillers.

**Absent excusé** : Christian DELHOUME (pouvoir à Jean-Paul ROUX)

**Absent** : Alain CHAPLY

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre PODGORNIAK

Le Conseil approuve le compte rendu du 14 juin 2012.

### **1 – COMMANDE PUBLIQUE**

#### **Délibération n° 2012/07/01**

#### **Construction d'une micro crèche**

Lors de la réunion du 12 juillet 2012 les membres de la Commission ont reçu les 3 architectes ayant présenté un projet et retenu par 6 voix à 2 le projet de Monsieur RENON, architecte à SENS.

Le Maire donne des explications complémentaires aux élus absents lors de la réunion du 12 juillet et c'est encore par 8 voix contre 5 que le projet de Monsieur RENON est retenu. Cependant, il convient d'apporter quelques modifications concernant la superficie, la disposition des pièces, la marche en avant pour la cuisine, le mur de pierre au dessus de la toiture du hall d'entrée.

Une convention de maîtrise d'œuvre sera signée avec l'architecte.

### **3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **Délibération n° 2012/07/02**

#### **Acquisition de terrain « partie du Village »**

Après que Madame Dany GRÉGOIRE soit sortie de la salle, le Maire expose aux élus que par délibération en date du 23 février 2012, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir une partie de la parcelle C n° 147 lieudit « partie du Village ».

Le bornage étant réalisé à ce jour c'est donc une superficie de 204 m<sup>2</sup> que la Commune va acquérir à l'euro symbolique.

Cette acquisition assurera la continuité d'un chemin qui relie la rue de la Croix Jacquelin à la rue des Grands Barreaux.

### **5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **Délibération n° 2012/07/03**

#### **\* Intercommunalité**

Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sénonais

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 1962 portant création du district urbain de l'agglomération sénonaise ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLD/2001/1183 en date du 31 décembre 2001 portant transformation du district urbain de l'agglomération sénonaise en Communauté de Communes du Sénonais ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCDD/2007/0318 en date du 13 juillet 2007 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes du Sénonais ;

VU l'arrêté n° PREF/DCPP/SRCL/2011/0471 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale en date du 28 décembre 2011 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sénonais en date du 20 juin 2012, acceptant l'adhésion des communes de Collemiers, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Saint-Denis, Saligny, Soucy, Villiers-Louis, Voisines au 1er janvier 2014.

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette adhésion en termes de cohérence territoriale et de solidarité ;

ACCEPTE l'adhésion des communes de Collemiers, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Saint-Denis, Saligny, Soucy, Villiers-Louis, Voisines à la Communauté de communes du Sénonais dont le périmètre sera étendu à la date du **1er janvier 2014**.

Toutefois, considérant que l'adhésion des communes susvisées ne répond pas à une réelle volonté de leur part de rejoindre la Communauté de Communes du Sénonais, mais à l'obligation de répondre à la loi qui impose aux collectivités de s'inscrire dans une intercommunalité ;

Considérant qu'une intercommunalité à 19 communes ne permettra pas une représentation de chaque collectivité au bureau exécutif ;

Vu les règles de majorité qui s'appliquent aux décisions prises par le conseil communautaire ;

Le Conseil Municipal de GRON souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la démocratie soit la plus large possible au sein de l'intercommunalité. Il est aussi demandé que la volonté de chaque commune soit respectée sur son propre territoire.

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **Délibération n° 2012/07/04**

#### **\* Service des eaux**

Admissions en non valeur (2006 – 2010 – 2011)  
Décision modificative n° 1

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le service de l'assainissement de la Commune de GRON, transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 921.12 € ;  
Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget du service de l'eau les sommes de :

- exercice 2006 : 475.32 €
- exercice 2010 : 83.38 €
- exercice 2011 : 244.19 € + 118.23 €

Les crédits nécessaires sont votés par décision modificative n° 1 à l'article 6541 par virement complémentaire de 200 € de l'article 6066 à l'article 6541.

### **Délibération n° 2012/07/05**

#### **\* Service d'assainissement**

Admissions en non valeur (2010 – 2011)

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le service de l'assainissement de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 592.99 € ;  
Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget de l'assainissement les sommes de :

- exercice 2010 : 389.69 €
- exercice 2011 : 203.30 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 à l'article 6541.

## **Délibération n° 2012/07/06**

### **\* Budget principal :**

#### **Admissions en non valeur (2006 – 2010)**

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le Budget Principal de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 242.41 € ;  
Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget principal les sommes de :

- exercice 2006 : 102.84 €

- exercice 2010 : 139.57 €

Les crédits nécessaires sont votés par décision modificative n° 3 à l'article 6541 par virement de l'article 6535 à l'article 6541.

## **Délibération n° 2012/07/07**

### **Décision modificative n° 3**

Le Conseil Municipal procède à différents virements de crédits comme suit :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments	6152 2		3 000.00			
Matériel roulant				6155 1		10 000.00
Autres biens mobiliers				6155 8		3 000.00
Transports de biens	6241		6 000.00			
Transports collectifs	6247		4 000.00			
Formation	6535		300.00			
Créances admises en non valeur				6541		300.00
Fonctionnement dépenses			13 300.00			13 300.00
Hôtel de ville				2131 1	H.O	2 300.00
Autres bâtiments publics				2131 8	H.O	48 100.00
Installations générales, agencements	2135	H.O	55 900.00			
Mobilier				2184	H.O.	5 500.00
Investissement dépenses			55 900.00			55 900.00

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable**

Conformément au décret n° 96.635 du 6 mai 1995, il convient d'établir et de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau au Conseil Municipal dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport de l'année 2011 présente des informations techniques et financières portant sur les compétences exercées par la Commune :

- à savoir : le contrat d'entretien du réseau
- à savoir : le contrat d'entretien du réseau

Ce rapport est à disposition du public en mairie.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

La situation actuelle du Mali nous oblige à annuler notre troisième voyage à GORY en janvier 2013. Par contre, il est possible d'envisager de recevoir une délégation de goriens à GRON en juillet 2013. Les élus souhaitent recevoir une équipe mixte limitée à 8/10 personnes et établir un programme d'accueil pour une semaine.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Sénonais fêtera son cinquantenaire le 15 septembre 2012.

Le moto club « les Arsouilles » soutient la recherche contre les leucodystrophies par l'intermédiaire de l'association ELA. Il nous est proposé de fêter les 10 ans de cette relation à GRON le 1<sup>er</sup> juin 2013. Les élus acceptent.

Un arbre symbolique (« arbre de la paix » ou « arbre des droits de l'homme ou « arbre de la liberté ») sera planté l'hiver prochain au parc de la Fosse aux Loups.

Après débat, les élus décident de prolonger le développement de la musique à GRON par des stages d'une journée par mois le mercredi et de 2 ou 3 journées pendant les petites vacances scolaires.

Le dynamisme du port de GRON nous invite à prévoir l'agrandissement de notre zone industrielle. 10 élus sur 13 se déclarent favorables à l'idée de prévoir de nouveaux terrains pour encourager le développement économique du sénonais

## **QUESTIONS ORALES**

Stéphane PERENNES souhaite installer un labyrinthe fleuri dans le bas du parc de la Fosse aux Loups.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.